

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 349

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où les Etats-Unis passent la main (suite)

main à plus ou moins longue échéance dans ce domaine ? On l'explique par les contradictions actuelles entre les intérêts de la puissance publique américaine (incarnée par l'ERDA, Energy Research and Development Authority) qui détient la technologie d'enrichissement et les groupes privés qui ont la responsabilité de construire de nouvelles usines : les industriels américains voudraient avoir des garanties sur le prix auquel on les autorisera à vendre l'uranium enrichi (le calcul se fait évidemment à long terme, la seule construction d'une usine s'étendant sur au moins six ans) ; n'ayant pas été suivis dans leurs propositions, ils renoncent à prendre les risques financiers de l'entreprise (des projets auxquels étaient associés tant Westinghouse que General Electric ont été abandonnés ces derniers mois).

En apparence, tout se passe comme si les Etats-Unis, forts de leur avance à la fois commerciale et technologique dans l'affirmation quasi universelle de la « filière » à eau légère, se contentaient de jouir de leur actuelle situation de monopole ; il est vrai que les formidables investissements que tous les pays amateurs d'énergie nucléaire ont dû consentir pour installer la première génération de centrales est un gage sérieux qu'ils ne changeront que difficilement de cap et de fournisseurs à l'avenir ! Un tel diagnostic pose la question de la diversification des « filières ».

5. Les filières

En l'état actuel du développement technologique et commercial, la « filière » américaine à eau légère n'a guère comme concurrente, dans le monde capitaliste, que la « filière » canadienne qui utilise de l'eau lourde et de l'uranium non enrichi (CANDU), et qui a essaimé sous la forme de quelques centrales en Inde, en Argentine, en Corée du Sud et au Pakistan.

En fait, c'est surtout l'énorme poids — expérience commerciale et technologique conjuguées — de General Electric et de Westinghouse qui entrave, à n'en pas douter, une évolution plus rapide des types de réacteurs, évolution d'autant plus nécessaire que l'on présume que si la « filière » actuellement dominante continuait à s'imposer pendant des années, elle aura épuisé dès 2015 les ressources probables d'uranium bon marché.

Une « filière » nucléaire est en général définie « par un combustible (uranium enrichi ou naturel, plutonium), par un élément « caloporteur » (eau bouillante ou sous pression, gaz) qui s'échauffe au contact du réacteur et actionne une turbine électrique et un élément « modérateur » de la réaction de fusion (eau ordinaire, eau lourde, graphite) qui contrôle le processus et évite que le réacteur ne « s'emballe » et ne se transforme en une masse en fusion ». Ci-dessous donc différentes filières¹ et leurs caractéristiques :

— La filière la plus répandue dans le monde (coût relatif avantageux par rapport à ses concurrents) est celle des réacteurs à eau légère et à uranium enrichi (monopole américain dans l'enrichissement de l'uranium jusqu'en 1980) avec deux options possibles pour l'élément caloporteur, l'eau pressurisée (PWR) ou l'eau bouillante (BWR). Les détenteurs de la technologie indispensable sont l'URSS, les Etats-Unis (Westinghouse, Combustion Engineering et Babcock Wilcock pour le PWR — General Electric pour le BWR), la Suède (ASEA-ATOM), la RFA, la France, l'Italie et le Japon (licences américaines, « germanisées » pour l'Allemagne de l'Ouest).

— Utilisant également de l'uranium enrichi, la filière des réacteurs à haute température (refroidissement par gaz), bien que non démontrée industriellement, pourrait entrer en ligne de compte pour la production de chaleur à usage industriel. Détenteurs de la technologie : les Etats-Unis (procédé développé par Gulf Oil, associé à Shell), l'Allemagne de l'Ouest (procédé développé par

Brown-Boveri) et l'OCDE (réacteur multinational installé en Grande-Bretagne).

— Sans l'enrichissement de l'uranium, la filière à eau lourde (eau dont on remplace l'hydrogène ordinaire par de l'hydrogène lourd) est utilisée par les techniciens canadiens (CANDU). Autres détenteurs de la technologie : la France (filiale à uranium faiblement enrichi) et la Grande-Bretagne.

— Une dernière filière, fonctionnant toujours à base d'uranium naturel (caloporteur : gaz carbonique, modérateur : graphite) a été abandonnée tant par la Grande-Bretagne que par la France dans les années soixante en raison du coût élevé de l'investissement.

— Restent enfin les surgénérateurs — la dernière génération des filières, pas encore disponible industriellement — ces réacteurs sans modérateur, et utilisent comme combustible de l'uranium très enrichi, du plutonium ou les deux. Détenteurs de la technologie : France, URSS, Grande-Bretagne (programmes de développement au Japon et en Allemagne de l'Ouest), retard américain considérable. Avantage : filière économique.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Rupture

L'autre dimanche, j'ai malheureusement manqué la « Table ouverte » consacrée à l'objection de conscience. D'ailleurs un peu perplexe devant la liste des invités : pas un objecteur, un pasteur — mais tous les objecteurs ne le sont pas pour des motifs religieux, et ceux qui le sont appartiennent souvent à des sectes (Témoins de Jéhovah) qui récusent expressément les églises officielles — un juge militaire, un professeur de droit et un directeur d'école...

Aujourd'hui, je reçois un texte intitulé « Proposition pour une procédure nouvelle d'objection à l'institution militaire », dont j'extrait les lignes suivantes :

« Nous ne voulons plus être complices. Il faut

¹ Voir aussi « Economie » 16, octobre 1975.

choisir : il n'est pas possible de concilier la préparation à la guerre et le maintien des structures d'exploitation avec la création d'un ordre de paix. (...)

» Tout choix implique une responsabilité. L'ordre établi préparant la guerre en accepte la responsabilité. Notre responsabilité à nous est de nous consacrer au service du futur de l'humanité, à la solidarité entre les hommes et non plus au service de l'égoïsme national, ni d'une doctrine politique particulière. (...)

» Notre refus du service militaire est donc fondamentalement politique, d'une politique d'ailleurs en accord à la fois avec la morale et la religion, chrétienne ou autre.

» Cela signifie rupture, rupture avec l'ordre établi. (...)

» Alors que faire ?

» Sans abandonner le principe de l'action non violente qui laisse chacun libre de sa décision.

nous proposons le boycottage des tribunaux militaires. Qu'il soit ainsi clair que nous ne pouvons plus respecter les tribunaux militaires.

» Déjà certains de nos amis ont renoncé à défendre les accusés, convaincus de l'imperméabilité des juges militaires à tout mobile de conscience ne portant pas label de conformisme.

» Que peuvent faire les sympathisants qui habituellement assistent aux procès ?

» Ils peuvent :

— manifester leur réprobation en restant à la porte du tribunal et y attendre en silence la sortie des juges,

— assistant aux débats, si la peine est manifestement lourde, qualifier ouvertement le jugement de scandale, en prenant sur soi la sanction prévisible,

— informer la presse et la radio, la télévision, de tout cela, afin que tout le monde puisse en saisir la signification.

» En ce qui concerne le prévenu, (...) il peut : (...)
— refuser de se présenter devant le tribunal, (...)
— s'il décide par contre d'assister au procès, refuser de répondre aux questions du grand-juge (celui-ci étant déjà informé par le dossier),
— informer la presse de son intention d'accomplir un service civil d'une durée équivalente à celle du service militaire,
— le jour d'entrée en prison, se joindre aux volontaires d'un chantier de service civil sans avoir donné son adresse ; les autorités allant le chercher sur son lieu de travail témoigneront par là qu'elles jugent plus utile de mettre les objecteurs en prison plutôt que de les laisser travailler au service de la communauté. (...) »

* * *

... Il est plus tard que tu ne penses ! comme disait Cesbron...

J. C.

POINT DE VUE

Les condors et les lapins

Vous avez peut-être entendu parler de ce projet d'installation, sur le Plateau de Diesse, d'un élevage industriel et souterrain où seraient entassés 80 000 lapins. La commune choisie est d'accord, la loi est ainsi faite qu'elle est d'accord, les vétérinaires sont d'accord, tout le monde est d'accord et s'en fout, sauf un petit groupe de citoyens biennois qui fait du grabuge autour de ce projet.

C'est une affaire intéressante.

Et me revient à l'esprit une phrase du président (ou du caissier, peu importe) du Sierra Club des Etats-Unis : « Il ne faut pas sauver les condors pour que subsistent des condors, il faut sauver les condors pour que les hommes puissent se sauver ».

Eh oui.

Il y a encore des gens qui n'ont pas compris

que nous sommes tous dans le même bateau : les lapins, les condors, les chômeurs, les baleines, les bactéries, les conseillers d'Etat, les fleurs protégées ou pas, les mathématiciens russes et juifs de surcroît, les arbres et les anchois du Pérou. Tous sur le même caillou, perdu dans l'Espace. Et si vous croyez qu'il y a une différence entre l'engraissement forcé d'un lapin et l'exploitation d'un homme, eh bien vous vous trompez lourdement. C'est exactement la même chose : le même processus de justification, les mêmes mensonges, les mêmes trucages de gagne-petit, la même haine, les mêmes gens et, à la fin du compte, la même pagaille ou la même catastrophe.

Vous pourrez raconter tout ce que vous voudrez, comparer la grosseur des cerveaux, les besoins en oxygène ou en azote, le nombre de dents, la longueur des zizis, n'importe quoi : il n'en restera pas moins que *la vie* d'un homme vaut ni plus ni moins que *la vie* d'une vache, d'un baobab ou d'une chouette.

D'ailleurs, de manière générale, il n'y a qu'à voir comment sont traités les animaux, dans une quelconque société, pour savoir comment sont traités les hommes. Et vice-versa.

Il se trouve encore des gens pour penser que la protection des animaux est une affaire « humanitaire ». Grave erreur : la protection et le respect des animaux est une affaire au plus haut point *politique* et *culturelle*. Parfaitement ! Et ça n'a rigoureusement rien à voir avec une certaine zoolâtrie pour dames patronesses qui feuilletent des albums Silva en mangeant des loukoums.

Si vous n'en êtes pas convaincus, allez tout de suite vous acheter les « Eléments d'Ecologie appliquée », de François Ramade. (Ed. Ediscience / McGraw-Hill, Paris, 1974.)

Si M. Graber avait lu ce livre admirable, il aurait déjà fait des déclarations de politique étrangère fracassantes à propos du massacre des baleines.

Gil Stauffer